



Numéro 4
18 février 2015



COLZA :
Se préparer à surveiller
les parcelles

**POIS ET FEVEROLE DE
PRINTEMPS :**
Modalités d'implantation

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelle du début de semaine et du BSV Ile-de-France. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine – Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Anne PAPIN
01 60 24 71 87 / 06 07 18 21 21

**Pôle agronomie et
environnement**

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
Fax : 01 64 37 17 08

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR30 26/01/15

COLZA

(stade reprise de végétation)

Charançon de la tige : se préparer à surveiller les parcelles

➤ Les cuvettes jaunes doivent maintenant être en place pour observer l'arrivée des premiers charançons. En effet, la période sensible débute avec la franche reprise de végétation même si celle-ci est timide pour l'instant. Actuellement, les températures fraîches ne sont pas favorables aux ravageurs. Profitez de cette période pour vous faire l'œil sur les premiers charançons afin de ne pas confondre charançon de la tige du colza et du chou.

➤ Charançon de la tige du colza :

Insecte potentiellement nuisible reconnaissable à ses pattes noires, sa couleur uniformément grise et sa plus grande taille. L'œuf du charançon de la tige de colza, provoque une déformation de la tige qui peut éclater. D'où une nuisibilité de l'insecte pouvant être élevée selon les conditions climatiques ultérieures.



➤ Charançon de la tige du chou :

Insecte non nuisible reconnaissable à ses pattes rousses, à sa couleur gris clair avec taches blanches sur le dos (lorsque l'insecte est sec) et sa plus petite taille.



Photos : CETIOM.

CEREALES D'HIVER

(stade : fin tallage)

➤ Prioriser le désherbage

Les températures douces de l'hiver ont été favorables au développement des graminées (vulpins, ray-grass) et dicotes (véronique, gaillet).

➤ Intervenir avec les herbicides de sortie hiver pour agir sur des plantes jeunes. En effet, les températures plus douces et les sols humides ouvrent une fenêtre climatique favorable depuis quelques jours pour les applications des sulfonilurées. (ATLANTIS WG, ARCHIPEL...), sous réserve de l'absence de vent et de pluie.

POIS DE PRINTEMPS

Implantation

Attention aux reprises trop rapides qui risquent de dégrader les structures, les pois de printemps étant très sensibles à la structure du sol. Le sol doit être ressuyé et réchauffé. Il est important d'avoir un sol poreux pour favoriser les nodosités présentes dans les 15 premiers cm. Malgré la grosseur de sa graine, le pois exige une structure du lit de semence suffisamment fine pour la réussite de la culture.

➤ Même si le sol est ressuyé en surface, un coup de bêche permettra de s'assurer du ressuyage en profondeur pour éviter d'intervenir dans de mauvaises conditions.

Des températures moyennes supérieures à 5° C dans les 2 ou 3 jours suivant le semis sont indispensables à une bonne germination.

Dates et densité de semis

	18 février	25 février	1 ^{er} mars	15 mars
Sols moyens ou profonds	Patienter		70 à 80 gr/m ²	
Sols superficiels ou caillouteux		80 à 90 gr/m ²	90 à 100 gr/m ²	

➤ Le semoir doit positionner les graines entre 3 et 4 cm de profondeur pour limiter les pertes occasionnées par les oiseaux et les risques de phytotoxicité du désherbage de post-semis prélevée. Si le sol est caillouteux, un roulage post-semis et avant le désherbage s'avère indispensable.

Si le roulage ne peut être réalisé avant la levée, attendre le stade 3-4 feuilles pour le faire, avec un rouleau lisse et à faible vitesse, en conditions ressuyées. Ensuite, attendre au moins 8 jours avant d'appliquer un herbicide.

➤ Traitement de semences recommandé : Wakil XL 0,2 kg/q (mildiou, fonte de semis, ascochyte).

FEVEROLE DE PRINTEMPS

Conditions d'implantation

La féverole craint les excès d'eau surtout à l'implantation ; le travail du sol doit permettre d'obtenir un lit de semence avec une structure fine et bien aérée sur 10 à 15 cm. Ces deux conditions permettent de gagner en efficacité sur les herbicides de prélevée, et favorisent l'installation des nodosités très sensibles au tassement.

La féverole est sensible au gel, c'est pourquoi une profondeur de semis d'au moins 5 cm (7 cm avant le 20 février) est nécessaire pour limiter les risques de gel en cours de germination. Cette profondeur permet aussi d'échapper aux dégâts d'oiseaux et de réduire le risque de phytotoxicité dû aux herbicides de prélevée. Quant à l'horizon sous-jacent, sur 50 cm si possible, il doit permettre la pénétration du système racinaire pour une bonne valorisation des réserves en eau du sol.

Date et densité de semis

La féverole de printemps peut être semée dès le 15 février et jusqu'aux environs du 20 mars. L'objectif est d'obtenir un peuplement d'environ 30 plantes/m².

Les densités de semis doivent être adaptées selon les variétés (en prenant en compte les PMG, les pertes à la levée et la sensibilité à la verse) pour maximiser la marge.

➤ Conseils densité des semis :

	du 15 février au 20 mars
ESPRESSO	45-50 grains/m ²
Autres variétés	40 grains/m ²

Bon à savoir : l'utilisation d'un semoir monograine permet de réduire de 5 grains/m².

➤ Traitement de semence recommandé : Wakil XL 0,1 kg/q (mildiou, fonte de semis, ascochytose).

➤ **Notre conseil** : bien mesurer le Poids de Mille Grains (PMG) de vos semences fermières, que ce soit en pois ou en féverole. De fortes disparités de PMG existent entre variétés et une différence de 20 kg/ha représente vite 10 €/ha à économiser.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
WAKIL XL	métalaxyl -m 19,96 %)+ cymoxanil 10 % + fludioxonil 5 %



Retrouver les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site internet.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

